

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-68 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALERISCLE

Séance du 11 décembre 2023,

Le 11 décembre 2023 à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc JEKAL.

### NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

### DATE DE LA CONVOGATION

05 décembre 2023

### DATE D'AFFICHAGE

05 décembre 2023

### OBJET DE LA DELIBERATION

Numérotation la parcelle C 840  
située Chemin des Claux

**Présents :** JEKAL Marc - LIBERATORE Jean-Pascal - HILLAIRE Richard - VIDAL Chantal - NARDY Marie-France - HLADYNINK Joël - BAZIZ Nordine - LHOMME Laurent - CARDELIN Isabelle - PONCET Éric - HILLAIRE Bernard - DELATTRE Sabrina.

**Pouvoirs :** JUSTET Catherine donne pouvoir à HILLAIRE Richard.

SAVIT Grégory donne pouvoir à HLADYNINK Joël.

**Absente :** PUCHE Viviane

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un dossier de permis de construire a été validé sur la parcelle référencée section C numéro 840 située au Chemin des Claux pour la construction d'une maison individuelle. Il convient donc de numérotter cette parcelle.

Monsieur le Maire rappelle que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT.

Monsieur le Maire rappelle qu'entre 2012 et 2014, le numérotage des habitations de la commune et la dénomination des rues et lieudit ont été réalisés pour la première fois sur la commune.

Des mises à jour sont réalisées régulièrement par délibérations du conseil municipal

Afin de faciliter le repérage de cette habitation par les services de secours, de la poste, services publics et commerciaux et la localisation GPS, Monsieur le Maire propose de mettre à jour la numérotation des habitations en ce sens :

La parcelle cadastrée section C numéro 840 est numérotée 9 A.

L'adresse postale de cette parcelle est donc n° 9A chemin des Claux-30960 Saint-Jean de Valérisclé.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

**Vu** l'article L2213-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'intérêt de numérotter la parcelle cadastrée section C numéro 840 A **l'unanimité**,

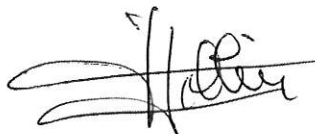
**Approuve** la proposition de Monsieur le Maire de numérotter parcelle cadastrée section C numéro 840 au n° 9 A Chemin des Claux.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs nécessaires à l'application de la présente décision.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance

Richard HILLAIRE



Le Maire de Saint-Jean de Valérisclé



Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 030-213002686-20231211-D202368-DE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).